AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-4-67 641281

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Abonnement annuel 25 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Supplément n° 2 au Bulletin n° 79 - AVRIL 1967 — 24 AVRIL 1967

VIGNE

NOCTUELLES : Rappel de la note du 20 Mars. Peu de dégâts sont signalés.

ARAIGNEES ROUGES : Début d'éclosion des oeufs d'hiver de Metatetranychus ulmi. Attendre un prochain avis pour traiter.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Le relèvement de la température ayant provoqué un développement rapide de la végétation, renouveler les traitements.

HOPLOCAMPE DU PRUNIER : Intervenir aux 3/4 de la chute des pétales avec un des insecticides conseillés contre l'Hoplocampe du poirier.

RAPPEL : Monilia, oïdium, pucerons, chenilles défoliatrices.

PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE DU GROSEILLIER ET DU CASSISSIER : Effectuer un nouveau traitement après floraison.

ANTHRACNOSE ET DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : Contre ces deux maladies, nous conseillons d'effectuer un traitement fongicide avant la floraison en visant surtout la base des souches et les nouvelles pousses. Peuvent être utilisés les produits cupriques, organo-cupriques ou de synthèse. Signalons que par temps pluvieux et froid, le cuivre peut être phytotoxique surtout si la floraison est commencée.

ARAIGNEES ROUGES - PUCERONS : Ajouter aux bouillies précédentes un produit efficace contre ces ravageurs et de préférence systémique.

CHENILLES DEFOLIATRICES - CHARANCONS - COUPE-BOURGEONS : En cas de nécessité, effectuer un traitement avec du D.D.T. ou du parathion.

COLZA

CHARANCONS DES SILIQUES - CECIDOMYIES DES SILIQUES : Les températures basses de ces derniers jours n'ont pas été favorables à l'activité de ces ravageurs. Toutefois, lors des journées ensoleillées qui précédèrent cette période froide, des sorties parfois importantes de charançons ont été constatées dans les cultures des départements de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

Aussi, l'on peut craindre des vols et des pontes, y compris de Cecidomyies, dont l'activité est difficile à contrôler, dès qu'un réchauffement aura lieu.

Un traitement est recommandé si les conditions climatiques sont favorables à l'activité de ces ravageurs.

P. 184

Celui-ci pourra être limité en bordure de champ sur une profondeur de 20 mètres. Si l'infestation est importante, le traitement de toute la superficie peut parfois s'avérer utile en particulier lorsque le matériel de traitement utilisé n'entraîne pas de dégâts dans la culture (traitement aérien).

Rappelons que pendant la floraison des colzas, seuls peuvent être utilisés dans la liste des produits homologués ou en autorisation provisoire, les insecticides non toxiques pour les abeilles : Toxaphène, Polychlorocamphane, Endosulfan, Phosalone.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU : Des pontes parfois importantes ont été constatées. Se reporter à notre dernier bulletin dans lequel, pour les pulvérisations, il convient de lire les doses de matières actives à l'hectolitre et non à l'hectare.

MOUCHE DE L'ASPERGE : Un premier traitement est conseillé sur les jeunes aspergeraies non encore en production.

FRAISIERS : Sur les variétés sensibles à la maladie des taches rouges, le renouvellement du traitement est conseillé avec du Manèbe à raison de 240 grammes de matière active à l'hectolitre. S'il y a présence de pucerons qui sont des vecteurs des maladies à virus, ajouter à la bouillie fongicide un produit antipucerons.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.